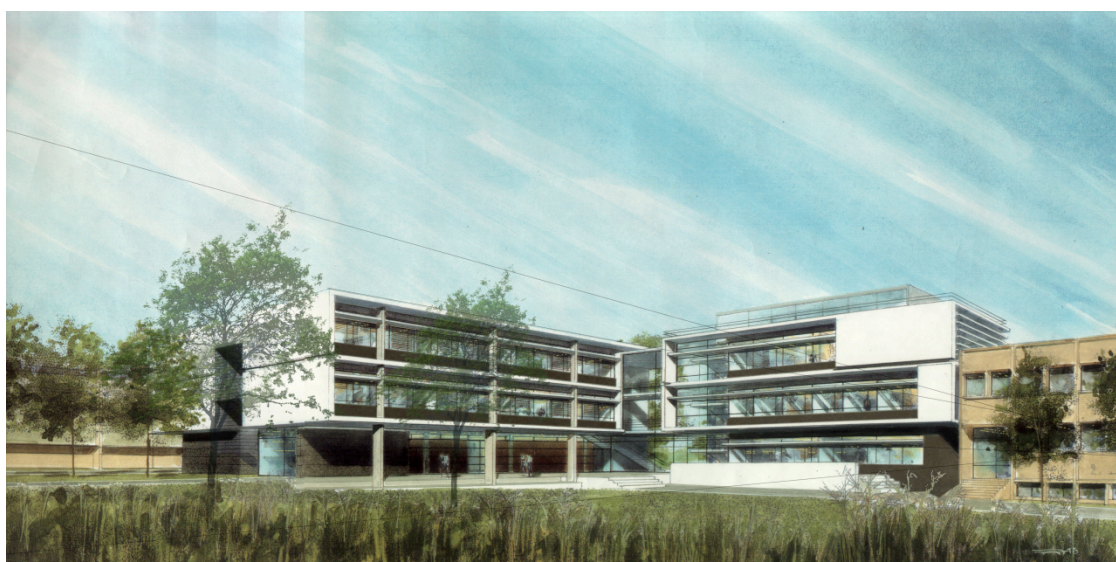


Unité de Formation et de Recherche

Sciences et Techniques



Master Sciences, Technologies, Santé

**Mention :
Sciences des matériaux**

Spécialité « Métiers de l'enseignement en Physique et en chimie »

*Parc de Grandmont – avenue Monge – 37200 Tours
www.sciences.univ-tours.fr*

Document à lire attentivement et à conserver

Année Universitaire 2012-2013

U.F.R. Sciences et Techniques

Un potentiel de formation et de recherche (avec deux implantations géographiques à Tours sur le campus Grandmont et à Blois sur la place Jean-Jaurès) où se conjugue un large éventail de disciplines scientifiques dans des locaux modernes, fonctionnels et équipés des technologies les plus récentes.

Des bibliothèques universitaires accueillantes sur des campus 100% wifi, des équipements sportifs.

Une articulation avec les autres composantes de l'Université de Tours pour enrichir son parcours de formation et aiguïser sa curiosité. Des dispositifs pédagogiques variés : cours/TD/TP, soutien et interrogations orales, tutorat, ...

Une volonté d'assurer la dimension internationale de nos formations dans le cadre de cursus cohérents par des échanges d'étudiants (Erasmus, ...) avec de nombreux pays étrangers.

Toutes les conditions de la réussite !

Bonne année universitaire,

Jean Fabbri

Directeur : Jean Fabbri (élu en 2012)

Responsable administrative : Joëlle Lardon

Bâtiment H

Tél 02.47.36.70.30

Secrétaire de direction : Sylvie Chaumet

Responsable de la scolarité : Annie Boutault

Le service de Scolarité a pour mission d'accueillir, d'écouter et d'informer les étudiants dans leurs démarches administratives et pédagogiques tout au long de l'année universitaire et en matière de bourses, d'orientation, d'études à l'étranger, de transfert de dossier et de difficultés sociales ou médicales.

Heures d'ouverture au public : 9h00-11h30 et 13h00-16h00

(fermé au public le jeudi matin)

Tél 02.47.36.70.33

 scosciences@univ-tours.fr

Directrice du Service Commun de Documentation

du campus Sciences-Pharmacie : Isabelle Aluchon

Bâtiment G

Tél 02.47.36.72.78

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : du lundi au jeudi : 8h30 - 19h00

le vendredi : 8h30 - 18h30 - le samedi : 8h30 - 12h30

L'UFR des Sciences et Techniques c'est aussi de multiples associations étudiantes (Adepa, Apne, Best, Biolaw, SensAsso, Adoct, Unef, ...) qui contribuent à la vitalité démocratique, à l'animation du campus et à la diffusion de la culture scientifique vers les écoliers et collégiens (*contact via le service de Scolarité*)

L'U.F.R. est :

- administrée par un conseil élu composé de 40 membres **dont neuf élus étudiants.**
- dirigée par un directeur assisté de trois directeurs-adjoints
 - un enseignant-chercheur, chargé de la Pédagogie
 - un enseignant-chercheur, chargé de la Recherche
 - un étudiant, chargé de la Vie étudiante

...Quelques chiffres...

2.600 étudiants inscrits à l'UFR des Sciences et Techniques en 2011/2012
200 enseignants-chercheurs et enseignants,
90 ingénieurs, techniciens et administratifs

Départements	Secrétariats pédagogiques	Localisation et téléphone
Anglais	Valérie Jurado	Bat L – 3 ^{ème} étage – 02.47.36.70.36
Biologie animale et génétique	Nadine Busson Séverine Pinard	Bat I Bureau 0020 – 02.47.36.69.11 Bat I Bureau 0010 - 02.47.36.69.69
Biologie et physiologie végétales	Catherine Roisin	Bat Y 1 ^{er} étage – bureau C1160 - 02.47.36.72.74
Biochimie et Physiologie animale	Marilou Fauquet	Bat L Rez de jardin – bureau 050 – 02.47.36.73.11
Chimie	Elisabeth Garcia	Bat J bureau 110 – 02.47.36.69.60
Géologie – Environnement Imacof	Maryse Georget Fanny Touzé – C. Paris	Bat E2 Rez-de-chaussée – 02.47.36.70.06 Bat E2 – bureau 0130 – 02.47.36.71.36
Sensoriel et innovation	Fabienne Geoffroy	Bat P – 02.47.36.72.94
Informatique (Tours)	Valérie Jurado	Bat L 3 ^{ème} étage bureau 3170 – 02.47.36.70.20
Informatique (Blois)	Thierry Ressault Aurore Leroy	Antenne universitaire – place Jean-Jaurès 2 ^{ème} étage – 02.54.55.21.08
Mathématiques	Bernadette Vallée	Bat E2 – 2 ^{ème} ét. – bureau 2140 – 02.47.36.69.26
Microbiologie	Valérie Vigeant	Bat L 3 ^{ème} étage – 02.47.36.73.11
Physique	Nathalie Doris Yulia Borisova	Bat E2 1 ^{er} étage – bureau 1310 – 02.47.36.69.46 Bat E – Rez de chaussée – 02.47.36.69.31
Productions animales	Fabienne Bouchaud	Bat L 2 ^{ème} étage – bureau 2210 – 02.47.36.70.16
Sciences du comportement	Frédérique Godard	Bat L Rez de jardin bureau S270 – 02.47.36.69.99

Les études et la scolarité

PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

A1- L'inscription administrative

L'inscription administrative aux diplômes est annuelle. Elle est subordonnée au paiement de droits d'inscription.

Une personne est considérée étudiante que lorsqu'elle est en règle au niveau de ses droits d'inscription.

Si l'étudiant n'a qu'une inscription administrative, on parle d'**inscription principale** ou **première**.

Dans le cas où il prend une ou plusieurs inscriptions complémentaires pour faire un double cursus par exemple, il est question alors d'**inscriptions secondes**.

A2- L'inscription pédagogique

Sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le **semestre**.

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT, à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) ou auprès de votre secrétariat pédagogique de département.

A3- Les examens

L'évaluation des enseignements se fait par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui est généralement associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

Les étudiants qui n'auront pas pu valider leur semestre à l'issue de leur **première session** d'examen pourront se présenter à la **seconde session**.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

L'absence non justifiée à plus d'un tiers du nombre de séances de TD ou TP entraîne automatiquement la mention « absence injustifiée » (ABI) sur le relevé de notes.

La mention « absence injustifiée » à une épreuve entraîne « l'absence » à l'Unité d'Enseignement correspondante et par voie de conséquence au semestre.

Toute absence doit être justifiée auprès de votre secrétariat pédagogique.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sans quoi leur bourse sera suspendue voir même devra être remboursée.

► Cas particulier

Si elles remplissent certaines conditions, plusieurs catégories d'étudiant peuvent demander à être dispensées du contrôle continu (*sauf en Médecine, Pharmacie et IUT*).

Cette procédure s'appelle le « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E). Il concerne uniquement les étudiants en Formation initiale. Le statut de RSE ne peut pas être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Pour les trois filières citées en exception, un régime adapté à chaque étudiant reconnu handicapé ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) ou le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et le responsable de la filière.

Quels peuvent être les bénéficiaires du régime spécial d'études ?

► Les étudiants salariés non boursiers

Préalable : Il faut distinguer le statut d'étudiant salarié au titre de l'inscription administrative et celui du statut RSE qui concerne l'inscription pédagogique.

Le premier a une incidence sur le régime de sécurité sociale et ne dispense pas l'étudiant d'effectuer les démarches pour obtenir un RSE au niveau pédagogique.

Pour bénéficier du *Régime spécial d'Etudes*, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- soit justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre (dates des semestres précisées dans le calendrier universitaire) ;
- soit justifier d'un minimum de 400 heures de travail pendant l'année universitaire (1^{er} Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité de la composante concernée, avant le 1er octobre de l'année en cours pour le premier semestre et avant le 15 janvier pour le second semestre. Cette justification prend la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- la période du contrat de travail,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. *chômage des parents, décès*) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études* pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du directeur de la composante concernée.

► **Les étudiants inscrits en double cursus**

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

Attention : Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double cursus.

► **Les étudiants en situation de handicap**

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (*majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire*).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

De plus, la **Mission Handicap** – 60, rue du Plat d'Etain - est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

► **Les étudiants sportifs de haut niveau**

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (*organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...*).

► **Les étudiants élus**

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

Sont également concernés les étudiants assurant la fonction de Vice-Président de l'Université ou de chargé de mission auprès de la Présidence.

► **Les étudiants chargés de famille**

Ce statut s'applique aux étudiants chargé de famille (*parent d'un enfant de moins de 18 ans*). L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

Il peut également être élargi aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant doit présenter une attestation médicale.

Quand et auprès de qui faire la demande ?

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande **pour chaque semestre** et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au Service Scolarité de sa composante, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription, et en tout état de cause **AVANT LE 15 OCTOBRE pour le 1^{er} semestre et avant le 15 janvier au second semestre.**

Pourquoi demander le statut de Régime Spécial d'Etudes ?

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu.

L'étudiant peut choisir pour chaque éléments pédagogiques entre :

- l'examen terminal,
- ou le contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal comme les étudiants ayant un statut « classique ».

L'étudiant qui bénéficie du statut de RSE est prioritaire pour changer de groupes de TD et TP dès lors qu'il justifie d'un emploi du temps de son employeur ou de ses obligations. Il doit présenter son justificatif au plus tard à la deuxième séance du cours concerné.

ATTENTION : Cas d'exclusion

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires.

Cependant des modalités d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master sont exclues du régime RSE.

Pour connaître les dates d'inscriptions pédagogiques et les dates d'examens, consultez régulièrement le site web de l'université www.univ-tours.fr, votre E.N.T. ou les panneaux d'affichage de votre composante.

A4- Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012-2013 Approuvé par le Conseil de l'UFR du 08/03/2012 et le CA du 26/03/2012

1^{er} SEMESTRE

- Rentrée : le lundi 3 septembre 2012
- Réunions de rentrée : les lundi 3 et mardi 4 septembre 2012 (pour les L1 le 3 septembre)

Pour les L1 : Formation à l'ENT, tests de niveau en anglais, formation sécurité en TP, manifestations organisées par l'université : les 4 – 5 – 6 – 7 septembre
- Début des enseignements : lundi 10 septembre 2012 pour les L1 (12 semaines)

A partir du mercredi 5 septembre 2012 pour les autres années
- Pause pédagogique : du lundi 29 octobre inclus au dimanche 4 novembre 2012
- Fin des enseignements le : samedi 8 décembre 2012
- Révisions : du lundi 10 décembre au dimanche 16 décembre 2012
- Examens : du lundi 17 décembre au samedi 22 décembre 2012 et du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2013
- Vacances de Noël : du dimanche 23 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013
- Délibérations : du lundi 28 janvier au vendredi 1er février 2013

2nd SEMESTRE

- filière
- Rentrée : du lundi 7 au lundi 14 janvier 2013 selon les modalités d'examen dans chaque
 - Début des enseignements le : du lundi 7 au lundi 14 Janvier 2013 selon les filières
 - Pause pédagogique : du samedi 23 février au dimanche 3 mars 2013
 - Fin des enseignements : le samedi 13 avril 2013
 - Révisions et Vacances de Printemps : du dimanche 14 avril au mardi 23 avril inclus.
 - Examens : du mercredi 24 avril au samedi 4 mai 2013 (*sont fériés les 1, 8 et 9 mai 2013*)
 - Délibérations : du mardi 21 mai au lundi 27 mai 2013 (M1 le 27/05)

2nd SESSION - SEMESTRE 1 & 2

- Plan réussite en L1: Révisions 1^{er} semestre : du vendredi 17 mai au vendredi 24 mai 2013 (20 mai férié)

Révisions 2^e semestre : du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2013

- D.P.P. 2^{ème} semestre : du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2013

Le Dispositif Pédagogique Particulier est une aide à la révision réalisée par les enseignants pour les Unités d'Enseignement du second semestre en L2/L3/M1

- Examens seconde session : du lundi 3 juin au samedi 15 juin 2013
- Délibérations : du lundi 24 juin au vendredi 28 juin 2013

NB : Dans les filières à faible effectif ce calendrier est modulable en fonction des modalités d'examen.

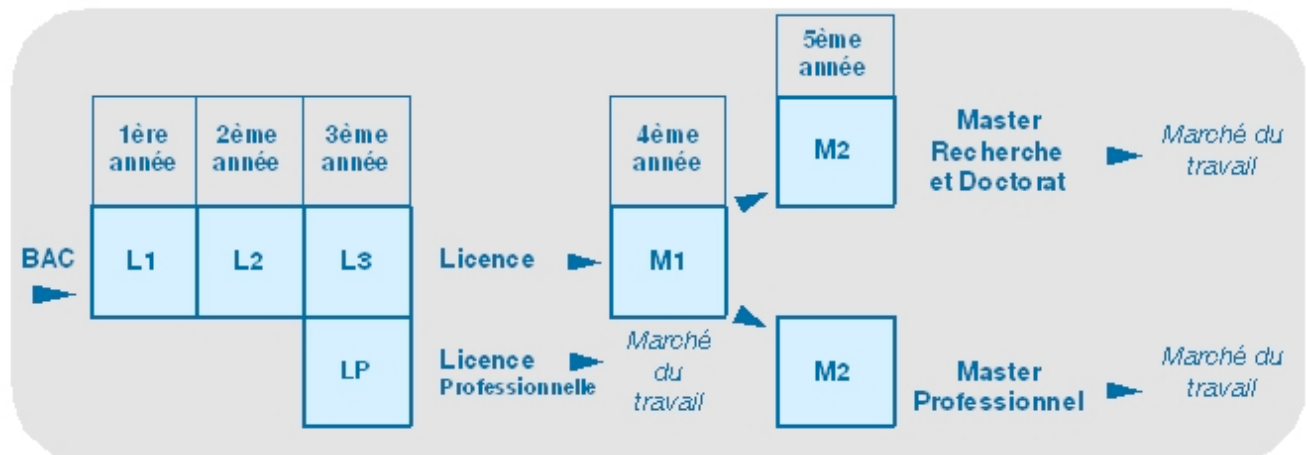
B - LE SYSTEME LMD

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité en leur permettant d'élaborer leur parcours individualisé en fonction de leurs choix dans l'offre de formation.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

Le parcours de formation LMD



B1- Les diplômes

■ **La licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Seules les licences de langue ont la particularité d'être habilitées jusqu'à un niveau de **spécialité**.

■ **Le master** : préparé 2 ans après la licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

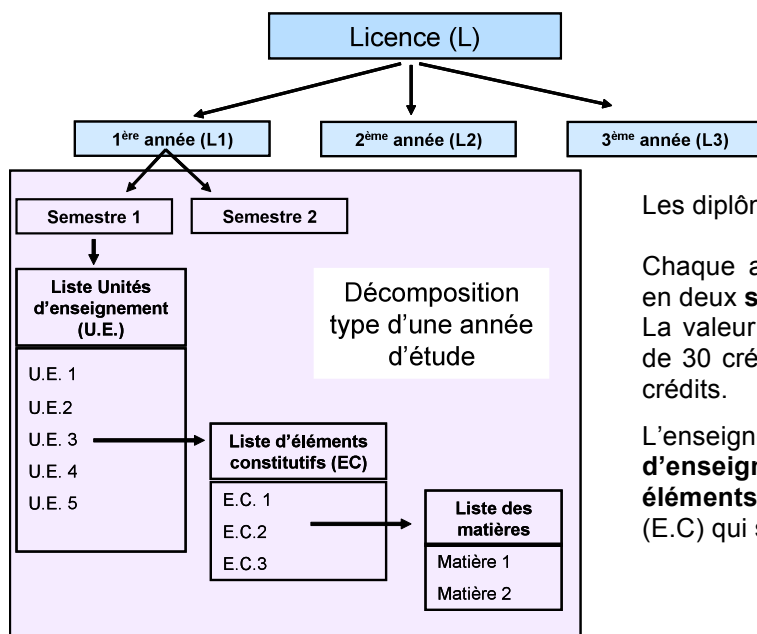
Il existe des masters : **recherche**, **professionnel** ou **indifférencié**.

Tout comme les licences, ils sont répartis dans des domaines de formation et dans des mentions mais également dans des spécialités à partir de la deuxième année (et pas uniquement en langues).

L'admission dans les spécialités de master 2^{ème} année est soumise à une sélection.

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2- Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés **d'années d'études**.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

L'enseignement est organisé en **unités d'enseignements** (UE) qui regroupent des **éléments pédagogiques** (EP) ou **constitutifs** (E.C) qui se décomposent en **matière**.

B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture (Ex : Unité d'Enseignement Libre) : une unité d'enseignement particulière

Dans le cadre du LMD, les étudiants de licence doivent suivre **des semestres 2 à 6** de la licence une unité d'enseignement spécifique : l'Unité d'Enseignement d'Ouverture.

Cet enseignement **OBLIGATOIRE** a une valeur de 3 crédits européens.

Licenc						Maste			
L		L		L		M		M	
S	S	S	S	S	S	S	S	S	S1

Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.

L'objectif de cet enseignement est :

- ▶ d'apporter aux étudiants des compétences complémentaires dans de nombreux domaines (*sensibilisation aux parcours métiers de l'enseignement*),
- ▶ de découvrir de nouveaux enseignements (*sport, culture, langue, ...*),
- ▶ d'opter pour une spécialisation sur plusieurs semestres leur permettant de valider un véritable parcours (*ex : développement durable*).

Information : Les étudiants inscrits en double cursus peuvent au choix :

- s'inscrire à une UE d'ouverture différente pour chacun des deux cursus,
- Ou
- s'inscrire à une UE d'ouverture **correspondant à l'année d'études la plus élevée** de leur deux cursus en faisant reporter deux fois la note obtenue.

Ceci ne s'applique pas aux étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) inscrits dans deux niveaux d'études. Les AJAC doivent suivre et obtenir l'UEO correspondant à chacun de leurs niveaux d'inscription.

Pour connaître la liste des UEO proposées et les dates d'inscription, vous devez consulter le www.univ-tours.fr à partir de la mi-août.
Attention, la capacité d'accueil de certaines UEO étant limitée (*notamment en langues pour non spécialistes ou encore en sport*),
ne tardez pas à vous inscrire !

C- LES STAGES

Les stages constituent le prolongement de l'enseignement dispensé à l'université jusqu'à l'insertion dans l'entreprise. Ils peuvent être aussi l'occasion de vérifier un projet de réorientation.

La législation en vigueur permet, sous certaines conditions, des stages « **obligatoires** » ou des stages « **optionnels** ».

Dans tous les cas, le stage doit se dérouler pendant l'année universitaire d'inscription de l'étudiant, c'est-à-dire **entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre** de l'année suivante.

Il doit obligatoirement faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'Université, la structure d'accueil et l'étudiant.

Cette convention doit IMPERATIVEMENT être signée par les trois parties avant le début du stage sans quoi l'étudiant n'est pas couvert en cas d'accident du travail.

C1 – Le stage obligatoire

Il est défini dans la maquette d'enseignement. Celle-ci fixe la durée du stage ainsi que les modalités de validation du stage.

Le stage peut se dérouler en France ou à l'étranger.

Il ne peut pas être assimilé à un emploi. Il n'est donc pas rémunéré mais gratifié selon sa durée et la structure d'accueil.

Durant la période de stage, le stagiaire demeure étudiant de l'Université. Il continue à être suivi par le(s) responsable(s) de sa formation.

Toutefois, il devra se soumettre à la discipline de l'établissement et aux dispositions du règlement intérieur de son entreprise d'accueil.

C2- Le stage optionnel

En plus de se dérouler pendant l'année universitaire, le stage optionnel doit avoir lieu en dehors des périodes d'enseignement et de contrôle. Il ne doit en aucun cas être assimilable à un emploi.

Le stage « optionnel » peut prendre deux formes :

- ▶ Stage optionnel dans le cadre du cursus pédagogique
- ▶ Stage optionnel dans le cadre d'une réorientation

C2-1 Le stage optionnel dans le cadre du cursus pédagogique

Bien qu'à l'initiative de l'étudiant, ce stage doit mettre en pratique la formation dispensée par l'établissement. Il doit obligatoirement avoir un lien avec la formation dispensée dans l'année d'étude suivie.

C2-2 Le stage optionnel dans le cadre d'une réorientation

Les étudiants qui ont un projet de réorientation et qui souhaitent faire un stage dans le cadre de ce projet doivent prendre un rendez-vous auprès du SUIO pour obtenir une convention de stage.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) qui recevra l'étudiant étudiera la recevabilité du projet de stage dans le cadre de la réorientation envisagée.

La convention de stage ne pourra être acceptée qu'après validation du projet professionnel ou de réorientation par la Chargée d'orientation du SUIO.

C3- Objectifs des stages

- ▶ Connaître l'entreprise et le milieu professionnel,
- ▶ Confirmer son projet professionnel,
- ▶ Mettre en pratique les apports théoriques de la formation,
- ▶ Développer des compétences professionnelles et bâtir un réseau relationnel.

C4- Différents types de stage :

▶ **Le stage d'observation et de découverte** : Il se limite à suivre une personne de l'organisme. Ce stage est souvent court.

► **Le stage ouvrier** : il se trouve principalement en 1^{ère} année d'école d'ingénieur. Il s'agit de participer à la production de l'entreprise.

► **Le stage d'application** : Il permet à l'étudiant de transposer directement ce qu'il a vu en formation dans le cadre de son stage. Une mission à réaliser au cours du stage est donnée par l'organisme au stagiaire. Cette mission se trouve souvent dans le cadre d'un stage long.

► **Les stages à l'étranger** : obligatoire dans certaines filières (ex : LEA), ils peuvent être aussi un plus pour votre formation.

Des aides financières spécifiques existent. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Service des Relations Internationales - 8 rue des Tanneurs - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

C5- Conseils pour trouver un stage

- Déterminez votre projet professionnel,
- Consultez le site **R'PRO**,
- Consultez les sites spécifiques pour les stages à l'étranger : www.eurostage.org - www.francoallemand.com - www.directetudiant.com,
- Ciblez les entreprises susceptibles de vous accueillir, rédigez votre curriculum vitae, et une lettre de motivation en fonction de votre projet,
- Préparez-vous à passer un entretien.

Des ateliers CV/lettres de motivation sont organisés tout au long de l'année par le SUIO – 116, Boulevard Béranger - Contact : 02 47 36 81 70

**Une semaine de l'insertion professionnelle est organisée sur les différents sites de l'Université
du 19 au 23 novembre 2012**

Pour plus d'infos consultez le site internet www.sip.univ-tours.fr

C6- R'PRO

C'est un site internet qui vous permet :

- de trouver des offres de stages,
- des offres d'emplois,
- de mettre en ligne votre CV,
- de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



R'PRO est accessible via la page d'accueil du site internet de l'Université www.univ-tours.fr
ou directement sur <http://rpro.univ-tours.fr>

D- LA REORIENTATION

Dès le premier semestre, vous pensez ne pas avoir fait le bon choix de filière, n'attendez pas la fin de l'année universitaire pour vous réorienter, une période officielle de réorientation a lieu pour les étudiants de L1 et niveau équivalent et sous certaines conditions pour les étudiants de L2 à la fin du premier semestre.

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) est votre disposition pour vous donner des informations sur les filières et les métiers et vous conseiller dans vos choix.

N'hésitez pas à les rencontrer au 60, rue du Plat d'Etain à Tours. ☎ 02 47 36 81 70

Les enseignants sont également à votre disposition pour vous conseiller.

Retrouvez le détail de la procédure et les dates sur le www.univ-tours.fr fin novembre

E - La mobilité étudiante à l'international

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, développe la capacité d'autonomie et démontre votre adaptabilité. Chaque année, plus de 450 étudiants de l'université de Tours partent en mobilité pour études et autant réalisent un stage à l'étranger.

Plus de 90 % des étudiants valident leur séjour à l'étranger à leur retour, dès lors que le programme défini avec leur coordinateur pédagogique a été mûri, établi et respecté (validation des crédits établis dans le contrat pédagogique et suivis à l'étranger dans le cursus d'origine de l'étudiant).

E1- les différents programmes

L'Université de Tours propose des mobilités, à partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat.

En Europe

Le programme Erasmus permet d'effectuer un séjour d'un semestre (30 crédits ECTS) ou d'une année universitaire (60 crédits ECTS) au sein d'une de nos 200 universités européennes partenaires ou dans une entreprise étrangère.

Tous les détails sur le site internet : www.univ-tours.fr dans la rubrique International / Partir étudier à l'étranger puis dans « Etudes en Europe » ou dans « Les stages ».

Hors Europe

L'Université de Tours a signé une cinquantaine de partenariats avec des universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises, australiennes ; mais aussi avec des universités asiatiques ou latino-américaines.

Tous les détails sur le site internet : www.univ-tours.fr dans la rubrique International / Partir étudier à l'étranger puis dans « Etudes hors Europe » ou dans « Les stages ».

E2- les démarches

Vous bâtissez votre projet un an à l'avance avec votre responsable pédagogique et le Service des Relations Internationales (erasmus@univ-tours.fr pour les départs Europe et mobsortante@univ-tours.fr pour le reste du monde)

Vous acquittez vos droits d'inscription à Tours et vous êtes dispensé des droits d'inscription dans votre université d'accueil mais vous effectuez votre inscription administrative dans l'université d'accueil.

E3- la préparation

Pour préparer votre mobilité, l'université vous propose :

- des pages d'information, un guide des procédures via www.univ-tours.fr rubrique International ;
- des réunions d'information dans les composantes pour préparer votre mobilité en Europe (réunions en amphi courant octobre) ou hors Europe (réunions en amphi courant novembre) ;
- un module d'enseignements « préparer et réussir sa mobilité » : contact catherine.chevrier@univ-tours.fr ;
- des lieux interactifs d'apprentissage et de perfectionnement en langues étrangères en autoformation, situés sur les divers sites universitaires.

E4- les aides financières à la mobilité

Soucieuse qu'aucun étudiant motivé ne renonce à une opportunité de mobilité internationale pour des raisons pécuniaires, l'Université de Tours affecte, chaque année, près de 1,8 million d'euros en aides financières à la mobilité.

Les dispositifs d'aides sont nombreux et variés selon votre situation. Les fonds proviennent principalement de l'Europe, du Ministère, de la Région Centre et de l'Université mais, afin de simplifier vos démarches, votre seul interlocuteur est le service des relations internationales de l'université.

A titre d'exemple, un étudiant boursier, partant pour la première fois en mobilité en Europe, peut prétendre, selon sa situation, à une aide mensuelle de 600 à 820 euros, en plus de sa bourse nationale (donnée 2012). Un étudiant non boursier, dans les mêmes conditions, percevra jusqu'à 420 euros par mois.

Contact : service des relations internationales

60 rue du plat d'Etain – bâtiment A – rez-de-chaussée
Tel 02 47 36 67 04

F- LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2I)

Le C2i® niveau 1 est un certificat qui atteste des compétences des étudiants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'Internet.

Le C2I n'est pas obligatoire pour l'obtention de la licence. Toutefois afin de vous donner toutes les chances de réussite, la préparation au C2I est intégrée dans les maquettes d'enseignement de licence.

G – LE CERTIFICAT EN LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CLES)



Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. L'université propose actuellement une certification de niveau B2 dans langues suivantes : anglais – allemand – espagnol.
Dès la rentrée 2013, l'Université met en place des Unités d'Enseignement pour vous aider à réussir ce certificat !

Découvrez plus de détails sur le C2I et le CLES (*présentation, public concerné, dates d'inscription,...*) en consultant le www.univ-tours.fr à partir de septembre.

H- LA VISITE MEDICALE

Une bonne santé et un bon moral contribue à la réussite de vos études.

Le Service Universitaire de Médecine et de la Promotion de la Santé (SUMPPS) vous convoquera par courriel, en cours d'année, à un examen médical gratuit et OBLIGATOIRE.

Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- ▶ faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- ▶ mettre à jour vos vaccinations,
- ▶ envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Secret médical et confidentialité assurés. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

Service Universitaire de Médecine et de Promotion de la Santé
2 rue de Hallebardier - 37000 Tours - ☎ 02 47 36 77 00

A tout moment vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT

II – Informations spécifiques à la spécialité « Métiers de l'enseignement » et aux concours de recrutement des enseignants du secondaire

Responsables de la spécialité :

- | | |
|---|---|
| ▪ Nom : PORTEU de BUCHERE Florence | ▪ Nom : ANSELMi Elsa |
| ▪ Qualité : PRAG chimie | ▪ Qualité : Maître de conférences |
| ▪ Section CNU : | ▪ Section CNU : 32 |
| ▪ Equipe de recherche : PCM2E | ▪ Equipe de recherche : ISP |
| ▪ ☎ : +33 (0) 2 47 36 69 55 | ▪ ☎ : +33 (0) 2 47 36 69 59 |
| ▪ E - mail : florence.porteu@univ-tours.fr | ▪ E - mail : elsa.anselmi@univ-tours.fr |
| ▪ Fax : +33 (0) 2 47 36 70 73 | ▪ Fax : +33 (0) 2 47 36 70 73 |

Déroulement des enseignements :

Tous les enseignements autres que ceux intitulés « formation commune » (voir maquette) ont lieu sur le campus de l'UFR sciences et Techniques.

Les enseignements « formation commune », communs à tous les masters enseignement de l'université F.Rabelais, ont lieu sur le site de Tours – Fondettes de l'IUFM.

Les stages en établissement scolaire pour la spécialité « métiers de l'enseignement » :

Dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, deux types de stages en établissement scolaire sont prévus. Ces stages sont organisés par le Rectorat Orléans–Tours qui donnera la liste des établissements pouvant accueillir des stagiaires et l'IUFM Centre Val de Loire qui gèrera leur mise en place :

- En M1 : 1 semaine en collège, 1 semaine en lycée et 1 semaine en lycée professionnel. 1^{ère} semaine du 12 au 16 novembre 2012 (stage d'observation), 2^{ème} semaine du 25 au 29 mars 2013 (stage de pratique accompagnée), 3^{ème} semaine du 8 au 12 avril 2013 stage de pratique accompagnée).
- En M2 : 4 semaines du 21 janvier au 15 février 2013 (stage en responsabilité rémunéré proposé sans condition aux étudiants admissibles et sous conditions d'acceptation du rectorat et de l'équipe pédagogique du master pour les étudiants non admissibles, stage de tutorat à l'université en cas de refus).

Informations générales sur les concours du second degré :

- Inscription au(x) concours (pour les étudiants de M2) : les inscriptions au CAPES (ou CAFEP) et éventuellement CAPLP et agrégation doivent être effectuées par l'étudiant indépendamment de son inscription universitaire sur le site SIAC(2) du Ministère de l'Education nationale avant le 19 juillet 2012, 17 heures (heure de Paris) pour la session 2013 des concours :

www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html

ATTENTION :

l'inscription au CAPES de Sciences Physiques et Chimiques est obligatoire pour tous les étudiants inscrits en master 2.

On trouvera également sur ce site toutes les informations relatives aux concours du second degré (guide des concours, textes officiels, programmes ...)

- Conditions d'inscription aux concours :

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr>

- Modalités pratiques de la session 2013 : on y trouvera entre autre les dates et les modalités d'inscription aux concours et les dates des épreuves d'admissibilité) :

http://media.education.gouv.fr/file/2013/19/1/Ns_2013_215191.pdf

- Consultation des calendriers des épreuves et des résultats :

<http://publinetce2.education.fr>

Dates des épreuves d'admissibilité de quelques concours :

CAPES Sciences Physiques et Chimiques : 13 et 14 novembre 2012

CAPLP mathématiques - sciences physiques : 22 et 23 novembre 2012

Programme des épreuves concours de la session 2013 :

<http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-de-la-session-2013.html>

CLES(2) et C2i2e :

Selon le décret n° 2010-570 du 28 mai 2010 portant diverses dispositions statutaires applicables à certains personnels enseignants et d'éducation relevant du Ministère de l'Education nationale les lauréats d'un concours de l'enseignement (CAPES, CAPLP ...) l'année du M2 devront dorénavant justifier, à la date de leur titularisation (donc à l'issue de leur année en tant que fonctionnaire stagiaire), d'un certificat en langue étrangère de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2 ou équivalent) et d'un certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e). Voir les liens suivants pour les conditions d'équivalence :

<http://www.education.gouv.fr/cid55698/certificat-de-langue-exige-des-laureats-aux-concours.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid56637/certificat-informatique-et-internet-exige-des-laureats-aux-concours.html>

Quelques liens :

Site de la formation (CAPES tours) : <http://cpc.univ-tours.fr>

IUFM Centre Val de Loire : <http://www.orleans-tours.iufm.fr/>

Rectorat Orléans-Tours : <http://www.ac-orleans-tours.fr/rectorat>

III - Présentation de la spécialité « métiers de l'enseignement en Physique-chimie »

Objectifs scientifiques et professionnels de la formation

La spécialité « métier de l'enseignement en physique et en chimie », à vocation professionnelle, est principalement dédiée à préparer les étudiants aux concours du CAPES/CAFEP de physique et chimie et au métier de l'enseignant auquel ces concours permettent d'accéder. Elle constitue également une bonne préparation au concours du CAPLP mathématiques-sciences physiques (une UE de mathématiques est proposée en complément) et offre un niveau d'étude compatible avec une poursuite d'étude et/ou une réorientation dans d'autres domaines de la formation ou de la médiation scientifiques.

Ainsi, l'objectif principal de la formation, planifiée en fonction du calendrier des épreuves du CAPES (écrits à la fin du S3 et oraux à la fin du S4) est de permettre aux étudiants d'acquérir les outils et les connaissances indispensables au futur enseignant, en leur offrant :

- Une formation bi-disciplinaire solide, à la fois théorique et expérimentale,
- Une bonne culture générale scientifique,
- Une connaissance des outils information scientifique et une pratique de la communication écrite et orale, en français et en anglais,
- Une formation professionnelle adaptée aux métiers de l'enseignement et de la formation, alliant didactique, connaissances du système éducatif et stages en établissement,
- De bonnes méthodes de travail liées d'une part aux techniques inhérentes de préparation au concours, d'autre part à l'apprentissage de la démarche scientifique.

Présentation des enseignements en master 1 :

MASTER 1 ^{ère} année (M1) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre;									
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant	Dont heures mutualisées
					VHT*	VHT	VHT		
1^{er} semestre (S1)									
UE 1-1	6	6	200	Approfondissement des fondamentaux en physique	40	28		68	
UE 1-2	6	6	200	Approfondissement des fondamentaux en chimie	40	28		68	
UE 1-3	4	4	120	Expérimentation en physique et en chimie			42	42	
UE 1.4			110	Formation commune :				36	
EC1				<i>Apprentissage et relation éducative en milieu scolaire</i>	2	16			18
EC2				<i>Dimension institutionnelle et réglementaire du métier d'enseignant (dont TICE)</i>	3	15			18
UE 1.5		4	110	Didactique des sciences physiques, histoire des sciences et épistémologie :					
EC1	2			<i>Didactique des sciences physiques - Initiation à la recherche en didactique en vue du mémoire professionnel</i>	12	12		24	
EC2	2			<i>Histoire des sciences et épistémologie</i>	6	6		12	12
UE 1.6	5	5	200	Découverte du monde de la recherche : projet + conférences		40		40	40
UE 1-7	3	3	60	Anglais et préparation au CLES2		20		20 (3)	20
Total S1	30	30	1000		103	165	42	310	108

MASTER 1^{ère} année (M1) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre;

Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant	Dont heures mutualisées
2ème semestre (S2)									
UE 2-1	6	6	160	Applications de la physique	34	22		56	
UE 2-2	6	6	160	Applications de la chimie	34	22		56	
UE 2-3	5	5	150	Didactique expérimentale et expériences démonstratives			62	62	
UE 2-4	2	2	40	TICE		15		15	7
UE 2-5	2	2	110	Formation commune :				30	
EC1				<i>Psychologie de l'enfant et de l'adolescent</i>	6	6			12
EC2				<i>Philosophie et sociologie de l'éducation</i>	4	14			18
UE 2-6	3	3	40	Analyse et pratiques de l'enseignement de la physique et de la chimie (I)			15	15	
UE 2-7	3	3	60	Stage de découverte et de pratique accompagnée en établissement scolaire - <i>préparation, accompagnement aux stages</i>			3	3	
UE 2-8	3	3	60	Anglais et préparation au CLES2		20		20	20
Total S2	30	30	980		78	99	80	257	57
Total Année (M1)	60	60	1980		181	264	122	567	165

I. Présentation des Unités d'Enseignement M1

U.E.1-1 : Approfondissement des fondamentaux en physique (40 h CM / 28 h TD)

Electromagnétisme dans le vide et la matière : interaction champ électromagnétique et matière (polarisation, magnétisation, etc.)

Thermodynamique macroscopique et applications: notions sur la théorie cinétique des gaz et ses liens avec la thermodynamique; approches statistiques; gaz quantiques et corps noir.

Phénomènes ondulatoires : des ondes mécaniques aux ondes électromagnétiques; propriétés des ondes : interférences, diffraction et cohérence.

Objectifs et compétences : approfondir et synthétiser des notions abordées au cours de la licence avec une approche visant à illustrer l'unité de concepts initialement étudiés les uns indépendamment des autres ; acquérir une culture générale en physique plus étendue permettant une meilleure compréhension de la physique et de ses applications, en particulier technologiques.

U.E.1-2 : Approfondissement des fondamentaux en chimie (40 h CM / 28 h TD)

Structure et caractérisation des atomes et des molécules

L'équilibre chimique, grandeurs associées et évolution, équilibres successifs et simultanés, rupture d'équilibre.

Cinétique d'une transformation, moyens d'étude, aspects énergétiques et microscopiques

Les équilibres acido-basiques, redox, de précipitation et de complexation en solution, dosages.

Chimie organique descriptive des principales fonctions. Isomérisation, nucléophilie, électrophilie, mécanismes réactionnels.

Objectifs et compétences : Synthétiser, rassembler et compléter les connaissances acquises en licence, en maîtriser les fondements pour pouvoir les enseigner et les appliquer à des cas plus complexes que ceux rencontrés en licence. Pour les étudiants ayant eu un cursus antérieur à dominante physique, rattraper les bases fondamentales indispensables en chimie.

U.E.1-3 : Expérimentation en physique et chimie (42 h TP) Chimie (26 h TP) et Physique (16 h TP)

Réalisation d'expériences illustrant des concepts fondamentaux de la physique et de la chimie qui permettront en outre d'utiliser les logiciels et les instruments de mesure essentiels. Comprendre le fonctionnement et les limites de fonctionnement des instruments de base (multimètres, analyseur de spectres, oscilloscopes etc...)

Sécurité. Simulation, acquisition et exploitation de données expérimentales

Objectifs et compétences : maîtriser les logiciels et les instruments de mesure pour manipuler et réaliser des expériences de façon indépendante. Maîtriser le calcul d'incertitudes et l'analyse de spectres. Relier le protocole, les observations et les résultats aux concepts théoriques (l'organisation de ces TP est en effet telle qu'elle permet une transition entre le fonctionnement des TP effectués en licence et l'autonomie réclamée pour un futur enseignant).

U.E.1-4 : Formation commune (5 CM, 31 TD)

EC1 : Apprentissage et relation éducative en milieu scolaire:

La relation éducative : gestes, postures et identité professionnelle

- L'autorité : sa nature, ses caractéristiques ;
- Les causes de l'indiscipline ;
- Les punitions et les sanctions ;

Le milieu scolaire : diversité des publics scolaires et des processus d'apprentissage

- Les acteurs de l'équipe éducative en milieu scolaire ;
- Les stratégies d'apprentissage (transmissif, comportementaliste, constructiviste) ;
- La place de l'erreur dans l'apprentissage ;
- Motivation et mobilisation, modalités de travail et démarches de projet ;

La communication dans la classe:

- Les modes de communication, leur rôle dans l'apprentissage ;
- La place du cadre : l'organisation de la classe (rituels, scénarii...) ;
- La parole de l'enseignant, la parole de l'élève : nature et fonctions.

EC2 : Dimension institutionnelle et réglementaire du métier d'enseignant. Le C2i2e sera préparé en partie dans cet EC (il fera aussi l'objet de cours, spécifiques ou intégrés à d'autres EC, dans le cadre de la formation professionnelle disciplinaire) :

Le principe d'éducabilité : des textes fondateurs aux valeurs et aux dispositifs actuels

- La déclaration des droits de l'Homme ;
- La déclaration des droits de l'Enfant ;
- Les valeurs de la République et de l'école française ;
- Les textes sur les grandes réformes du système scolaire ;
- La loi sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les politiques éducatives et la démocratisation du système scolaire

- L'égalité des chances : massification, démocratisation, hétérogénéité ;
- L'illettrisme, échec scolaire,
- L'Etat et l'école : centralisation/décentralisation, public/privé, service public ou institution,
- Laïcité, religion, fait religieux, histoire
- Les politiques éducatives en France et en Europe

Les devoirs et droits du fonctionnaire,

- Responsabilité civile et pénale
- La hiérarchie et les différents types de réglementation

Les technologies de communication et d'information (TICE)

- Les règles concernant la propriété intellectuelle, le droit à l'image, la protection des mineurs, la protection des libertés, la sécurité informatique, la confidentialité des données.

U.E.1-5 : Didactique des sciences physiques – Histoire des sciences et épistémologie (18h CM / 18h TD)

EC1 : Didactique des sciences physiques :

La construction des concepts scientifiques :

- Réflexion épistémologique sur la façon dont la science se construit.

L'enseignement des sciences :

- l'évolution de la discipline
- les concepts clés de la didactique
- de l'évaluation diagnostique à la notion de représentation et de conception ; Un nouveau statut pour l'erreur
- les modèles et l'utilisation de la modélisation
- la place de l'expérimental en sciences
- la transposition didactique et les pratiques sociales de références.

Initiation à la recherche en didactique en vue du mémoire professionnel

Objectifs et compétences :

A partir d'exemples, montrer l'évolution des concepts scientifiques et les controverses qui ont alimenté ces évolutions ; connaître les grands courants de la construction des concepts scientifiques ; illustrer les concepts clés de la didactique des sciences expérimentales pour quelques concepts du programme scolaire de physique-chimie :

- . Distinguer erreurs et conceptions ; Caractériser les conceptions des élèves
- . Connaître les modes de raisonnements élémentaires utilisés par les élèves
- . Définir et caractériser les modèles et la démarche de modélisation dans l'enseignement des sciences
- . Repérer le statut et le rôle de l'expérimental en sciences
- . Questionner la (les) références, la (les) pratiques de références privilégiées pour l'enseignement

Avoir une bonne culture générale ; se former et innover

EC2 : Histoire des sciences et épistémologie.

Pré-requis : Curiosité

Exemples de quelques thèmes empruntés principalement à la physique et à l'astronomie (Atomisme grec et romain, Renaissance scientifique en Europe). Grandes lignes directrices de la physique au XIXe et XXe. État des connaissances actuelles (calendrier cosmique : cosmologie, naissance et développement de la vie, anthropologie).

Épistémologie - Valeur et méthodes de la science (de Galilée et Descartes à Popper). Le monde de la recherche aujourd'hui: le statut de chercheur, les laboratoires, la diffusion scientifique (enseignement et communication), les applications.

Objectifs et compétences :

Avoir une connaissance sur les grandes découvertes scientifiques, avoir une culture générale.

Offrir une réflexion sur la méthode scientifique, ce qui fait son efficacité et son universalité contrairement aux approches ésotériques en tout genre. Donner une idée sur la chronologie de certaines grandes découvertes scientifiques et technologiques. Faire comprendre ce qu'est la recherche de nos jours.

U.E.1-6 : Découverte du monde de la recherche : conférences + projets (40 h CM)

- **Suivi de conférences scientifiques** en physique et / ou en chimie données à l'UFR Sciences et techniques, notamment dans le cadre des « encas de la physique ».

- **projet scientifique et pédagogique** dans le cadre des projets dans lesquels les départements de chimie ou de physique sont impliqués. Par exemple « Ingénieur(e), toi aussi ! » où les étudiants sont amenés à faire un exposé sur un thème scientifique, concevoir et mettre en place des expériences et les présenter devant les élèves de lycée impliqués dans l'association.

Objectifs et compétences : avoir une connaissance de base sur les problèmes scientifiques actuels, avoir une connaissance sur les grandes découvertes scientifiques, avoir une culture générale. Invitation à la recherche. Exposer un sujet scientifique à l'oral. Concevoir et présenter des expériences devant un public spécifique. Ouverture sur la diffusion des sciences.

U.E.1-7 : Anglais.

Objectifs et compétences : Acquérir un niveau suffisant d'anglais pour valider l'UE sans compensation et bénéficier ainsi de la dispense à produire le CLES(2) en cas d'admission au concours du CAPES.

U.E 2-1 : Applications de la physique (34 h CM / 22 h TD)

Application de l'optique à la réalisation d'instruments d'observation de l'infiniment petit à l'infiniment grand.

Application des lois de la mécanique à l'étude de mouvements solides simples.

Application de l'électronique à la réalisation de dispositifs de détection, d'amplification et de traitement des signaux.

Objectifs et compétences : Maîtriser les concepts fondamentaux de la physique et savoir les relier à la vie quotidienne, et en particulier à notre environnement technologique. Etre capable de le transmettre dans l'enseignement secondaire.

U.E 2-2 : Applications de la chimie (34 h CM, 22 h TD)

Applications de la chimie aux phénomènes ou observations quotidiennes et environnementales.

Applications à la chimie industrielle.

Applications de la chimie organique aux molécules du vivant.

Objectifs et compétences : Acquérir une culture générale solide en chimie. Utiliser ses acquis à la compréhension des phénomènes sociétaux et de tout ce qui nous entoure. Etre capable de les transposer dans les programmes de l'enseignement secondaire.

U.E.2-3 : Didactique expérimentale et expériences démonstratives (62 h TP)

Mise en pratique sur la conception, la réalisation et la présentation d'un TP ou d'une expérience démonstrative, à l'aide de différents supports et face à différents publics (par exemple auprès d'élèves du primaire dans le cadre de l'association « les petits débrouillards »). Illustration raisonnée et commentée de thèmes touchant à l'enseignement secondaire ou aux applications au quotidien. Mode d'introduction d'une notion par l'expérience.

Objectifs et compétences : Concevoir une démarche expérimentale corrélée à un objectif pédagogique, la réaliser et la présenter.

U.E.2-4 : TICE (15 h TD)

Utilisation d'un tableau interactif, conception d'un site web, utilisation des plateformes de formation de type Moodle, ENT. Conception d'un enseignement à l'aide des différents supports pédagogiques et de communication.

Objectifs et compétences : acquérir les bases indispensables des outils de communication informatiques et visuels, les utiliser de façon appropriée en physique et en chimie. Préparer au C2i2e.

U.E.2-5 : Formation commune (10 CM, 20 TD)

EC1 : Psychologie de l'enfant et de l'adolescent :

Le développement affectif et cognitif des enfants et plus particulièrement des adolescents :

- Les différents stades du développement et de la construction de la personnalité, du stade oral à l'adolescence (Freud, Bowlby et Winnicott). La relation enfant/adulte.
- Les spécificités de l'adolescence : aspects identitaires, cognitifs et sociaux. La relation à l'autre.
- Le constructivisme et les différents stades du développement cognitif (Piaget).
- Le développement de l'abstraction : les représentations mentales, leur mise en place et leur développement à partir du développement du langage, de la catégorisation et des activités de résolution de problèmes

La mémoire, l'attention et la motivation.

EC2 : Philosophie et sociologie de l'éducation.

- Eduquer, instruire, former : concepts et problèmes philosophiques
- Le paradoxe d'une éducation à la liberté
- L'évolution des idées éducatives : responsabilité de l'Etat et principes de l'école publique républicaine
- Education et diversité des valeurs
- Sociologie de la diversité : Individu et société. La question de l'inégalité.
- Analyses sociologiques de la famille et de la culture : structures parentales et pratiques culturelles

U.E.2-6 : Analyse et pratique de l'enseignement de la physique et de la chimie (I) (15 h TP)

L'analyse des pratiques professionnelles s'appuie autant que possible sur des expériences vécues sur le terrain. Certains contenus seront formalisés et porteront sur :

- Les représentations de l'enseignant scientifique
- Construction d'une grille d'observation
- Analyse et comparaison de séquences
- L'analyse de manuels

Objectifs et compétences :

Commencer à construire son identité professionnelle

Etre en mesure d'analyser et de caractériser différentes pratiques pédagogiques

U.E.2-7 : Stage d'observation et de pratique accompagnée (3 h TP)

Stages d'observation (1^{ère} semaine en S1) et de pratique accompagnée (2^{ème} et 3^{ème} semaine en S2) dans trois établissements scolaires pour différents niveaux d'enseignement secondaire (collège, lycée général et lycée professionnel) : Préparation et accompagnement aux stages.

Objectifs et compétences : avoir une vision globale de l'enseignement secondaire et de la place de l'enseignant dans sa classe.

U.E.2-8 : Anglais.

Objectifs et compétences : Acquérir un niveau suffisant d'anglais pour valider l'UE sans compensation et bénéficier ainsi de la dispense à produire le CLES(2) en cas d'admission au concours du CAPES.

Contrôle des connaissances en master 1 :

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détaillez les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ¹			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient.	Type d'épreuve	Coefficient.	Type d'épreuve	Coefficient.
U.E.1-1	6	CC/ET	E/O	6	CC/ET	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.1-2	6	CC/ET	E/O	6	CC/ET	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.1-3	4	CC	E/O	4	CC	E/O	4	E/O	4	E/O	4
U.E.1-4	2	CC/ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
U.E.1-5	4	CC/ET	E/O	4	CC/ET	E/O	4	E/O	4	E/O	4
U.E.1-6	2	CC	E/O	2	CC	E/O	2	E/O	2	E/O	2
UE.1.7	3	CC/ET	E/O	3	CC/ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3
U.E.2-1	6	CC/ET	E/O	6	CC/ET	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.2-2	6	CC/ET	E/O	6	CC/ET	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.2-3	5	CC	E/O	5	CC	E/O	5	E/O	5	E/O	5
U.E.2-4	2	CC	E/O	2	CC	E/O	2	E/O	2	E/O	2
U.E.2-5	2	CC/ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
U.E.2-6	3	CC	E/O	3	CC	E/O	3	E/O	3	E/O	3
U.E.2-7	3	CC	E/O	3	CC	E/O	3	E/O	3	E/O	3
UE.2.8	3	CC/ET	E/O	3	CC/ET	E/O	3	E/O	3	E/O	3

Présentation des enseignements en master 2 :

MASTER 2ème année (M2) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre;									
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant	Dont heures mutualisées
3ème semestre (S3)									
UE 3-1	8	8	220	Préparation intensive à l'écrit de physique et outils mathématiques	30	20		50	
UE 3-2	8	8	200	Préparation intensive à l'écrit de chimie	20	20		40	
UE 3-3	6	6	140	Préparation à l'épreuve de montage			40	40	
UE 3-4	3	3	90	Formation commune : - diversité des publics scolaires (10h), - gestion de la classe (10h), - la voix et le corps pour enseigner		10 10	6	26 (1)	26
UE 3-5	5	5	90	Didactique des sciences-physiques et histoire de la discipline	3	21	6	30	
Total S3	30	30	740		53	81	52	186 (4)	26

MASTER 2ème année (M2) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre;									
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant	Dont heures mutualisées
4ème semestre (S4)									
Option (1)	Pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ou de l'animation scientifique								
	UE 4-1 (1)	6	6	320	L'épreuve expérimentale de montage en physique et en chimie			160	160
	UE 4-2 (1)	4	4	170	L'épreuve orale sur dossier	0	66		66
	UE 4-3 (1)	2	2	60	Ethique et déontologie (dont 12h disciplinaire) – Préparation épreuve « agir en fonctionnaire ... »	4	20		24 (1)
	UE 4-4 (1)	2	2	50	Analyse et pratiques de l'enseignement en physique et en chimie (II)			24	24
	UE 4-5 (1)	8	8	200	Stage en responsabilité ou autre stage ⁽¹⁾ : - <i>préparation, accompagnement et analyse des stages</i> - <i>mémoire professionnel</i>		9		9
	UE 4-6 (1) (VAE)	VAE	4	100	Stage de mises en situation pédagogiques en physique ou stage de tutorat ⁽²⁾				
	UE 4-7 (1) (VAE)	VAE	4	100	Stage de mises en situation pédagogiques en chimie ou stage de tutorat ⁽²⁾				
Total S4 (option 1)		30	30	1000		4	95	184	283
Total Année (M2) (option 1)		60	60	1780		57	176	236	469
Option (2)	Pour les étudiants souhaitant se réorienter vers le domaine de la recherche								
	UE 4-1 (2)	30	30	1000	stage en entreprise, ou stage en recherche couplé à des UE permettant la réorientation des étudiants qui le souhaitent (par exemple, UE du semestre 2 des autres spécialités de la mention)				4 – 6 mois
Total S4 (option 2)		30	30	1000					stage
Total Année (M2) (option 2)		60	60	1780					200 hors stages
Option (3)	Pour les étudiants souhaitant s'orienter dans le domaine de la communication et de la diffusion des sciences : suivi de l'option 2 du S4 de la spécialité enseignement en physique – chimie proposée par l'université d'Orléans								
	UE 4-1 (3)	3	3	60	L'établissement scolaire : un système complexe de mise en œuvre des compétences professionnelles	5	15		20
	UE 4-2 (3)	5	5	140	La culture scientifique et technique : histoire, publics, démarches	12	32		44
	UE 4-3 (3)	8	8	240	Outils et techniques pour la communication	3	42	35	80
	UE 4-4 (3)	5	5	60	Conception et conduite d'un projet de médiation	2	15		17
	UE 4-5 (3)	9	9	500	Stage centré sur la communication, la diffusion des sciences pour un public scolaire				
Total S4 (option 3)		30	30	1000					161 hors stage
Total Année (M2) (option 3)		60	60	1780					361 hors stage

Notes : (1) : Pour les étudiants admissibles sans condition et pour les étudiants non admissibles sous condition d'accord du rectorat et de l'équipe pédagogique du master : stage de 4 semaines en responsabilité en collège et/ou lycée (durée sous réserve de confirmation du rectorat); pour les non admissibles en cas de refus du stage en responsabilité : stage de 4 semaines de tutorat d'enseignement pratique à l'université, ou d'animation scientifique dans des organisations reconnues, ou dans un établissement scolaire à l'étranger.

(2) Pour tous les étudiants, 2 stages de 4 semaines (hors plages horaires d'enseignement) au sein des départements de physique et de chimie. Stages associés à la préparation orale de l'épreuve pratique : recherche bibliographique, transposition et mise au point d'expériences adaptées à l'enseignement secondaire. Ou stage de tutorat. Ces stages sont validés par 4 crédits ECTS dans le cadre de la Validation d'Acquis de l'Expérience.

II. Présentation des unités d'enseignements M2.

U.E.3-1 : Préparation intensive à l'écrit de physique et outils mathématiques (30 h CM / 20 h TD)

Préparation intensive aux épreuves écrites des concours de l'enseignement. Illustrations et applications des concepts fondamentaux par des exercices pratiques. Travail à partir des annales des concours: épreuves sur tables, correction et discussion.

Outils mathématiques appliqués à la physique et en compléments pour la préparation à l'écrit du CAPLP mathématiques – sciences physiques.

Objectifs et compétences : Consolider les acquis et faire un bilan des connaissances théoriques en insistant sur les liens entre les différents domaines de la physique. Avoir une vue globale et unifiée de la physique. Préparer les écrits du CAPES et du CAPLP.

U.E.3-2 : Préparation intensive à l'écrit de chimie (20 h CM / 20 h TD)

Travail à partir des annales des concours (entraînements, compléments, techniques propres au concours) ;

Devoirs surveillés, corrigés et commentés de 5 h.

Objectifs et compétences : Revoir et appliquer certains concepts théoriques en thermodynamique, en chimie analytique et en chimie organique. Consolider les acquis et unifier les connaissances en chimie, par l'étude de thèmes permettant de balayer les aspects les plus divers des notions jusque-là traitées indépendamment.

U.E.3-3 : Préparation à l'épreuve de montage (40 h TP)

Présentation de chaque notion par des expériences parlantes, suivant un enchaînement logique et didactique.

Discussion de cette présentation par des questions ciblées dans un premier temps, puis ouvrant vers un contexte plus général dans un deuxième temps.

Objectifs et compétences : Savoir exposer intelligiblement les connaissances apprises. Acquérir du recul vis-à-vis de ces connaissances. Savoir manipuler avec assurance. Acquérir un esprit critique vis-à-vis des résultats expérimentaux, et des conditions de validité des modèles théoriques.

U.E.3-4 : Formation commune (20 TD, 6 TP)

Diversité des publics scolaires (10h) :

Le concept d'évaluation

- Les types d'évaluation ;
- Les objets et les modalités d'évaluation, les apports de la docimologie.

Diversité, différenciation

- La distinction diversité/difficulté
- L'aide dans la classe, différenciation, groupes de besoins, PPRE, partenariat, accompagnement éducatif....
- Les réponses institutionnelles et pédagogiques relevant de l'aide et de l'intégration scolaire (UPI, SEGPA, IME, 2CA-SH...) ou de la politique de l'éducation prioritaire.

Gestion de la classe (10h) :

- Le positionnement professionnel : repérage, à partir de situations observées ou vécues, de sa mission professionnelle dans la classe en tenant compte du plus grand nombre de paramètres ;
- L'organisation du travail de la classe : étude de situations professionnelles portant sur les consignes et l'accompagnement personnalisé ;
- La gestion des conflits : analyse de l'influence de l'approche didactique et pédagogique des situations d'enseignement sur l'exercice de l'autorité pour une prise en charge professionnelle du groupe-classe ;

La voix et le corps pour enseigner (6h TP) :

- Utilisation de sa voix avec expression, souplesse, endurance.
- Fatigue vocale et connaissance des principales ressources en matière de santé vocale.
- Maîtrise de son déplacement, de ses gestes, de son regard dans l'espace et dans un groupe.
- Différenciation des réflexes et des contrôles, au bénéfice des intentions expressives et pédagogiques

U.E.3-5 : Didactique des sciences physiques et histoire de la discipline (3 h CM / 21 h TD / 6 h TP)

Histoire de la discipline :

- Présentation des différentes réformes de l'enseignement scientifique
- La place de l'expérimental au fil du temps
- Les évolutions des contenus d'enseignement en physique et en chimie

La progressivité dans les programmes de l'enseignement :

- Analyse des programmes d'enseignement, de manuels scolaires de l'école élémentaire à la terminale
- Repérage des reprises de thèmes et des niveaux de formulation

Pédagogie de la discipline enseignée :

- Élaboration et mise en œuvre de différents types d'activités en physique-chimie
- Gestion des activités expérimentales
- Évaluation des notions et des capacités expérimentales
- Complémentarité entre cours et TP

Objectifs et compétences : Montrer les permanences et les décalages au cours des réformes dans l'enseignement de la physique et de la chimie en France ; étudier les programmes du cycle 3 à la classe de terminale pour faire apparaître les continuités et les ruptures ; repérer les niveaux de formulation ; préparer des séances, des programmations, des progressions de sciences - repérer les difficultés des élèves en mettant en œuvre une évaluation diagnostique et des évaluations en cours de formation – analyser les difficultés des élèves, envisager et mettre en place des activités de remédiation - apprendre à organiser des activités expérimentales (gestion du matériel, sécurité....).

Maîtriser les disciplines ; concevoir et mettre en œuvre son enseignement, organiser le travail de la classe, prendre en compte la diversité des élèves, évaluer les élèves

U.E.4-1 : L'épreuve expérimentale de montage en physique et chimie (160 h TP)

Choix et réalisation d'expériences en complète autonomie. Présentation et critique d'un montage.

Objectifs et compétences : Répondre, par ses connaissances théoriques et expérimentales et par ses pratiques pédagogiques, à un titre de montage imposé.

U.E.4-2 : L'épreuve orale sur dossier (66 h TD)

Préparation, présentation et critique de sujets type. Apprentissage du choix d'exercices, de TP, de TP – cours, d'activités en lien avec la didactique et l'épistémologie de la discipline, les théories de l'apprentissage et le niveau d'enseignement. Connaissance des programmes et maîtrise des contenus de l'enseignement secondaire.

Objectifs et compétences : Se préparer l'épreuve sur dossier du CAPES de sciences physiques et chimiques et du CAPLP mathématiques sciences-physiques Apprendre à choisir, analyser et critiquer une activité réalisable avec des élèves. Se familiariser avec les programmes du secondaire.

U.E.4-3 : Ethique et déontologie (24 h TD)

Le statut des enseignants

- Les obligations communes à l'ensemble des fonctionnaires (neutralité, réserve, signalement).
- Les obligations spécifiques au métier (service, respect des règles, surveillance...).
- La carrière professionnelle

L'EPL

- L'organisation de l'établissement scolaire (EPL), du positionnement et des missions de ses différents acteurs dans le cadre du projet d'établissement.
- La place de l'établissement dans le système éducatif, les orientations ministérielles et le projet académique.
- La spécificité d'un service public.

La communication et les relations au sein de l'établissement et en direction des partenaires

- La politique d'orientation dans un établissement scolaire et sa dimension éducative : organisation et enjeux pédagogiques.
- La relation école-famille, ses enjeux et les dispositifs, dans et hors de l'école, facilitant les relations entre la communauté éducative et les familles.

Préparation à l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable »

- Etude de situations professionnelles mettant en jeu les différents acteurs de l'EPL

Objectifs et compétences : Utiliser les connaissances acquises dans les modules professionnels sur la connaissance du service public, de ses missions et de ses valeurs.

U.E.4-4 : Analyse et pratiques de l'enseignement en physique et chimie (24 h TP)

L'analyse des pratiques professionnelles se construit sur des expériences vécues, en lien avec le stage en responsabilité groupé de 4 semaines. Il s'agit, à partir d'une certaine pratique expérimentée en stage, de dégager des aspects essentiels concernant :

La dimension pédagogique et didactique des pratiques professionnelles

- La conduite et la gestion de la classe
- La prise en compte de la diversité des élèves, la différenciation pédagogique
- Le repérage, l'analyse et le traitement de la difficulté d'apprentissage

Objectifs et compétences :

- Inscrire cette approche au sein d'une dynamique institutionnelle, personnelle, didactique et pédagogique en repositionnant l'articulation théorie - pratique
- Comprendre et analyser les modes de prise en charge d'une classe
- Elaborer une réflexion, une analyse sur le sens de ses actions, son identité, son implication et son positionnement.
- Apprendre à échanger sur sa pratique en sachant la questionner et l'argumenter
- Développer des capacités d'interrogation et d'analyse d'une situation vécue

U.E.4-5 : Stage en responsabilité ou autre stage

Stage en responsabilité de 4 semaines (pour les étudiants admissibles et pour les étudiants non admissibles sous condition) en collège et/ou lycée et en physique – chimie (selon décisions prises par le rectorat Orléans – Tours)

Autre stage : pour les étudiants non admissibles ne pouvant pas faire le stage en établissement, stage de tutorat d'enseignement pratique à l'université, ou d'animation scientifique dans des organisations reconnues, ou dans un établissement scolaire à l'étranger.

Préparation, accompagnement et analyse du stage, en relation avec les analyses de pratique et la didactique. Aide à la préparation du mémoire professionnel.

Mémoire professionnel : rédaction d'un mémoire d'une trentaine de pages, interrogeant et analysant la pratique professionnelle, en prenant appui sur une situation problématique observée ou mise en œuvre lors des stages, notamment pendant le stage en responsabilité. Le mémoire, mené sous la direction d'un enseignant de la partie professionnelle du master, fait l'objet d'une soutenance.

Objectifs et compétences : Entrée dans le métier permettant d'acquérir une expérience professionnelle réelle et de prendre en charge une ou plusieurs classes à la rentrée suivante pour les admis au concours. Ouverture éventuelle vers d'autres métiers pour les non admissibles.

U.E.4-6 : Stage de mises en situation pédagogique en physique. VAE

Stage associé à la préparation orale de l'épreuve pratique (recherche bibliographique, transposition et mise au point d'expériences adaptées à l'enseignement secondaire) ou stage de tutorat d'enseignement pratique à l'université au sein du département de physique.

Objectifs et compétences : s'initier à la recherche en lien avec l'enseignement secondaire, s'initier à d'autres contextes de l'enseignement des sciences (tutorat).

U.E.4-7: Stage de mises en situation pédagogique en chimie. VAE

Stage associé à la préparation orale de l'épreuve pratique (recherche bibliographique, transposition et mise au point d'expériences adaptées à l'enseignement secondaire) ou stage de tutorat d'enseignement pratique à l'université au sein du département de chimie.

Objectifs et compétences : s'initier à la recherche en lien avec l'enseignement secondaire, s'initier à d'autres contextes de l'enseignement des sciences (tutorat).

Contrôle des connaissances en master 2 :

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ²			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient.	Type d'épreuve	Coefficient.	Type d'épreuve	Coefficient.
U.E.3-1	8	CC	E/O	8	CC	E/O	8	E/O	8	E/O	8
U.E.3-2	8	CC	E/O	8	CC	E/O	8	E/O	8	E/O	8
U.E.3-3	6	CC	E/O	6	CC	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.3-4	3	CC	E/O	3	CC	E/O	3	E/O	3	E/O	3
U.E.3-5	5	CC	E/O	5	CC	E/O	5	E/O	5	E/O	5
U.E.4-1(option 1)	6	CC	E/O	6	CC	E/O	6	E/O	6	E/O	6
U.E.4-2(option 1)	4	CC	E/O	4	CC	E/O	4	E/O	4	E/O	4
U.E.4-3 (option 1)	2	CC	E/O	2	CC	E/O	2	E/O	2	E/O	2
U.E.4-4 (option 1)	2	CC	E/O	2	CC	E/O	2	E/O	2	E/O	2
U.E.4-5 (option 1)	8	CC	E/O	8	CC	E/O	8	E/O	8	E/O	8
U.E.4-6 (option 1)	4	Validation d'acquis (VAE)									
UE 4-7 (option 1)	4	Validation d'acquis (VAE)									
U.E.4-1(option 2)	30	CC	E/O	30	CC	E/O	30	E/O	30	E/O	30
U.E.4-1(option 3)	3	CC	E/O	3	CC	E/O	3	E/O	3	E/O	3
U.E.4-2(option 3)	5	CC	E/O	5	CC	E/O	5	E/O	5	E/O	5
U.E.4-3 (option 3)	8	CC	E/O	8	CC	E/O	8	E/O	8	E/O	8
U.E.4-4 (option 3)	5	CC	E/O	5	CC	E/O	5	E/O	5	E/O	5
U.E.4-5 (option 3)	9	CC	E/O	9	CC	E/O	9	E/O	9	E/O	9

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal ; Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral
 CC/ET : signifie contrôle continu **et/ou** examen terminal ; E/O : signifie écrit **et/ou** oral

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de
l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Année universitaire 2012-2013

1. L'accès de l'étudiant titulaire de la licence dans le même domaine est de droit pour les 60 premiers crédits européens. L'admission en master 2^{ème} année est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de l'équipe pédagogique;
2. Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence ;
3. Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année ;

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CEVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

4. Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau ;
5. Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements ;
6. Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de 2^{ème} session des premier et deuxième semestres ont lieu – soit dans un délai minimum de deux mois ; soit dans un délai minimum de quinze jours à condition que la seconde session soit précédée par un Dispositif Pédagogique Particulier entre les deux sessions. Les mémoires et rapports de stage se déroulent en session unique ;
7. Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ;
8. Il y a compensation entre les unités d'enseignement d'un même semestre ; la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. **Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage / mémoire individuel et la note des autres unités (ou autres enseignements et activités)** : cette disposition est valable pour tous les M2 et pour les M1 comportant un stage long ou un mémoire d'initiation à la recherche. Toutes les notes des autres unités entrent dans la règle de la compensation : si la moyenne de l'ensemble de ces unités est < 10/20, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les unités dont la note est < 10/20. L'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises par lui;
9. **Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;**
10. Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
11. Les unités d'enseignement où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
12. La délivrance du diplôme intermédiaire de maîtrise conférant 60 crédits européens est prononcée après délibération du jury de master 1^{ère} année, sur demande de l'étudiant ;
13. Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère;
14. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres de M2. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle apprécié par le jury et sur décision du Président de l'Université.

IMPORTANT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur."

IV- LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A VOTRE SERVICE

A- Le site Internet de l'Université : www.univ-tours.fr

Il vous permet de découvrir l'Université : son actualité, ses services, ... mais il est surtout le lieu de communication des informations et des actualités qui vous concernent directement : formations, inscriptions, orientation, culture, sport,...

Il est complémentaire à l'E.N.T. présenté ci-après.

B- L'Environnement Numérique de Travail (E.N.T) : votre bureau virtuel

Adresse de connexion à l'ENT : <http://ent.univ-tours.fr>

Le jour de votre inscription à l'Université, la scolarité vous a remis un justificatif d'inscription vous indiquant vos identifiants personnels à l'ENT (mail + mot de passe). Ce site sera incontournable pendant vos études à l'Université.



Vous y trouverez :

► **vos messagerie universitaire** : sa consultation régulière est **OBLIGATOIRE**. L'Administration et les enseignants vous y communiqueront les informations importantes : dates d'inscription, annulation cours,...

► **vos dossier étudiant** : historique de vos inscriptions, notes et résultats,...

► **vos emplois du temps**,

► **vos cours en ligne** : via la plate-forme pédagogique Moodle, vous accéderez à :

- > Des cours et travaux dirigés en ligne
- > Des fichiers pédagogiques audio et vidéo
- > Des quizz, tests de connaissances et sondages
- > Des espaces de travail collaboratif, des forums, des Wiki, des chats

► **les sites d'inscription de l'Université** : sites obligatoires pour les inscriptions administratives les années suivantes ou pendant l'année universitaire (ex : C2I) mais aussi pour les inscriptions pédagogiques en cours d'année (Sport, UEO, CLES,...).

► **des liens utiles** : Ex : accès à distance à la Bibliothèque universitaire,

La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

⇒ Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.

⇒ Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB.

⇒ Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques.

Des moniteurs assurent des permanences dans les salles informatiques des sites universitaires.
Vous pouvez également leur transmettre vos questions à l'adresse mail suivante :

moniteurs@listes.univ-tours.fr

C- Les Centres de Ressources en Langue (C.R.L)

Sur chacun des sites universitaires, vous retrouverez ces lieux interactifs et conviviaux d'apprentissage ou de perfectionnement de langue.

Des ressources multiples s'adaptant au niveau de chacun sont à votre disposition : vidéo en VO, télévisions étrangères, ateliers de conversation,...

De plus, des tuteurs étudiants sont aussi là pour vous accompagner si besoin.

V – LA VIE ETUDIANTE

L'université est un lieu d'enseignement mais c'est aussi un lieu de découverte et d'épanouissement personnel.

Autour de vos cours, quatre domaines vous proposent de vous ouvrir à de nouveaux horizons :

- La citoyenneté étudiante,
- La vie associative,
- La culture,
- Le sport.

L'Université de Tours encourage ses étudiants à s'ouvrir à ces différents domaines.

C'est pourquoi, il existe des liens notamment sous la forme **des Unités d'Enseignement Libre** (*Engagement Etudiant, Ateliers de pratiques culturelles, Activités physiques et sportives*) qui permettent à l'étudiant d'avoir une démarche personnelle et de la faire valider dans son cursus.

A- La vie associative

La vie associative étudiante est le moyen privilégié de la rencontre, de l'expression des différences, du partage des valeurs et d'une ouverture sur l'extérieur.

Elle s'exerce dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, le loisir, le volontariat, la citoyenneté,...

Si vous souhaitez vous investir dans une association,
retrouvez la liste des associations sur le www.univ-tours.fr rubrique «Vie étudiante ».

B- La citoyenneté étudiante

Tous les deux ans, les étudiants élisent leurs représentants dans les différents conseils de l'Université : Conseil d'Administration, Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante, Conseil Scientifique.

Ces élus participent à l'élaboration et à l'adoption de toutes les décisions de l'Université liées à la politique générale de l'Université, à l'offre de formation et à la vie étudiante.

Si vous souhaitez faire partie de ces étudiants qui s'engagent pour la vie de leur établissement et des autres étudiants, connectez-vous sur le www.univ-tours.fr rubrique «Vie étudiante »

C- La culture

Etre étudiant, c'est savoir s'ouvrir à de nouveaux horizons, découvrir de nouvelles activités, vivre des expériences qui vous permettront d'acquérir un sens critique, d'affirmer vos goûts, d'aiguiser votre jugement.

A travers son Passeport Culturel Etudiant, le service culturel de l'Université vous propose de cultiver votre curiosité grâce à :



- ▶ **un panorama des lieux culturels** de Tours & Blois et leurs offres
« Spécial PCE ».
- ▶ des réductions **plus importantes que le simple tarif étudiant** : des places de cinéma à 3,90€, de danse à 5€, de théâtre à 8€, de concert à 4€, d'opéra à 8.50€...
- ▶ des **actions réservées spécifiquement** aux détenteurs PCE : visites insolites, répétitions privées...
- ▶ des spectacles programmés toute l'année par le service culturel à des tarifs très préférentiels.

Tout au long de l'année, il vous propose également une **programmation annuelle** salle Thélème, des **ateliers de pratiques artistiques** conduits par des professionnels, une **résidence d'artiste** avec cette année le collectif ARFI (ateliers de création en UEO ou en loisir), le **Théâtre Universitaire de Tours** dirigé par Didier GIRAULDON, les **Mercredis de Thélème** (cycle de conférences), des **concours** (Rock Attitude, la C.R.E.M, le Printemps de l'Art Etudiant,...) et des **conseils** aux associations pour les projets culturels.

[Consultez](http://www.univ-tours.fr/culture) régulièrement le www.univ-tours.fr/culture et devenez l'ami du facebookpce !

D- Le sport

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) participe à la formation des étudiants grâce aux pratiques sportives intégrées dans les cursus comme les Unités d'Enseignements Libres.

Mais il contribue, à travers la mise en place du Pack'sport, au développement de la vie de l'étudiant. Sous forme d'une carte et d'un livret d'informations, le Pack'sport est l'outil indispensable à votre vie sportive sur le campus !

Le Pack'sport vous permet :

- ▶ l'accès à un maximum de pratiques sportives,
- ▶ d'assister à des nuits sportives, des stages, des animations le week-end,
- ▶ participer à des compétitions,...
- ▶ de bénéficier de tarifs privilégiés auprès des structures partenaires plus intéressant qu'un simple tarif étudiant.



Découvrez le détail de l'offre du SUAPS et des avantages du Pack'sport sur le www.univ-tours.fr, rubrique Vie Etudiante



1. Site Tanneurs/Anatole France
Présidence, Services Centraux de l'Université,
Service Universitaire d'Information et d'Orientation,
Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines,
Bibliothèque Universitaire.

Relations internationales (8 rue des Tanneurs)

2. Centre d'Études Supérieures de la
Renaissance (CESR)

3. Site Béranger/Victor Hugo/Fromont
Lettres, Langues, Sciences Humaines,
Formation Continue, le CUEFEE.

4. Site Tonnellé
Médecine, Bibliothèque Universitaire.

5. Site Portalis
Droit, Economie et Sciences Sociales,
EPU (Informatique, Productique, Aménagement),
Bibliothèque Universitaire.

6. Site Grandmont
Sciences, Pharmacie,
IUT (Génie électrique), Bibliothèque Universitaire,
Sport Universitaire.

7. Site « Ursulines »
Musique.

8. Site Loire
Géographie, Droit.

9. Site Jean Luthier
IUT.

10. Site « Bel-air » Fondettes
Centre de Formation des Musiciens Intervenants,
Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

Des services de l'Université.... à destination des étudiants.

☒ **Maison de l'Information et de l'Insertion Professionnelle (MOIP)**

60 rue du Plat d'étain, 37000 Tours — Tél. 02.47.36.81.70

Vous recherchez des informations sur des cursus ou des métiers, vous souhaitez changer d'orientation, vous avez besoin de conseils et d'aide pour votre insertion professionnelle, les personnels du Service Universitaire d'Information et d'Orientation sont à votre écoute.

Permanence à la bibliothèque - Parc de Grandmont

Mardi de 13h00 à 16h00

☒ **Service des Relations Internationales**

60 rue du Plat d'étain, 37000 Tours - Tél. 02.47.36.67.04

Vous avez le projet d'étudier à l'étranger, d'effectuer vos stages dans un autre pays, vous recherchez une aide financière dans ce cadre ou vous voulez parrainer un étudiant étranger, le personnel du Service des Relations Internationales vous accueille.



Vous souhaitez participer au programme Erasmus, vous pouvez contacter la correspondante Erasmus de l'UFR des Sciences et Techniques : Elisabeth Huguet – maître de conférences – Département de Biologie animale et génétique - secrétariat : Tél. 02.47.36.69.11.

☒ **Service Universitaire de Médecine Préventive**

60 rue du Plat d'étain, 37000 Tours — Tél : 02.47.20.55.55

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 sans interruption -
Permanence sur le site de Grandmont (Maison de l'Etudiant) entre 12h et 14h

Une équipe de personnel de santé vous accueille, vous écoute, vous informe.

Vous y trouverez des consultations spécialisées en psychologie et psychiatrie, en dermatologie, en diététique et nutrition, en gynécologie, contraception d'urgence, sexologie, vaccination, conseil aux voyageurs, hygiène dentaire, cardiologie (stricte confidentialité et gratuité)

Un service social pour toute démarche, accompagnement, renseignement ou aides diverses et pour l'accueil des étudiants handicapés (aménagement d'études).

☒ **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)**



Parc de Grandmont, 14 avenue Monge, 37200 Tours, Tél 02.47.36.70.24

Ouvert le lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 17h00

Sport loisir ou sport dans le cadre des études, du football à l'escalade, de la musculation à la sophrologie, de l'escrime à la plongée sous-marine, plus de 70 activités sont proposées par des enseignants de sport

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.